

Vaccin contre la grippe (inactivé ou recombinant) : Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

La grippe est une maladie contagieuse qui se propage aux États-Unis chaque année, généralement d'octobre à mai.

La grippe est provoquée par les virus influenza, également appelés virus de la grippe, et se transmet par la toux, les éternuements et les contacts rapprochés.

Tout le monde peut attraper la grippe. La grippe frappe soudainement et peut durer plusieurs jours. Les symptômes varient en fonction de l'âge, mais peuvent comprendre :

- fièvre / frissons
- maux de gorge
- douleurs musculaires
- fatigue
- toux
- maux de tête
- écoulements ou congestion nasale

La grippe peut également entraîner une pneumonie et des infections du sang, et causer de la diarrhée et des convulsions chez les enfants. Si vous souffrez d'un problème de santé tel qu'une cardiopathie ou une pneumopathie, la grippe peut l'aggraver.

La grippe est plus dangereuse pour certaines personnes. Les nourrissons et les jeunes enfants, les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes et les personnes présentant certains problèmes de santé ou dont le système immunitaire est affaibli courent plus de risque d'être infectés.

Chaque année, **des milliers de personnes meurent de la grippe aux États-Unis**, et beaucoup plus encore sont hospitalisées.

Le vaccin contre la grippe peut :

- vous éviter d'attraper la grippe,
- rendre la grippe moins sévère si vous l'attrapez, et
- vous éviter de transmettre la grippe à votre famille et à d'autres personnes.

2 Vaccin contre la grippe, inactivé ou recombinant

Il est recommandé de recevoir une dose de vaccin contre la grippe chaque saison de la grippe. Les enfants âgés de 6 mois à 8 ans peuvent avoir besoin de deux doses durant la même saison de la grippe. Toutes les autres personnes n'ont besoin que d'une dose chaque saison de la grippe.

Certains vaccins inactivés contre la grippe contiennent en quantité infime un conservateur à base de mercure appelé thimérosal. Les études menées n'ont pas montré que le thimérosal contenu dans les vaccins était dangereux, mais il existe toutefois des vaccins contre la grippe sans thimérosal.

Il n'y a aucun virus de la grippe vivant dans les injections du vaccin contre la grippe. **Elles ne peuvent pas provoquer la grippe.**

Il existe de nombreux virus de la grippe, et ceux-ci changent tout le temps. Chaque année, un nouveau vaccin contre la grippe est élaboré pour protéger contre trois ou quatre virus susceptibles de provoquer la maladie durant la saison de la grippe à venir. Mais même lorsque le vaccin ne correspond pas exactement à ces virus, il peut quand même fournir une protection.

Le vaccin contre la grippe ne protège pas :

- de la grippe causée par un virus non couvert par le vaccin, ou
- des maladies qui ressemblent à la grippe, mais n'en sont pas.

Il faut compter environ 2 semaines après la vaccination pour voir l'apparition d'une protection, qui durera durant toute la saison de la grippe.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir ce vaccin

Vous devez indiquer à la personne qui vous vaccine :

- **Si vous souffrez d'allergies graves, potentiellement mortelles.**
Si vous avez déjà développé une réaction allergique potentiellement mortelle après une dose de vaccin contre la grippe, ou si vous souffrez d'une allergie grave à l'un quelconque de ses composants, il pourra vous être conseillé de ne pas vous faire vacciner. La plupart, mais pas la totalité, des types de vaccin contre la grippe contiennent une petite quantité de protéine d'œuf.
- **Si vous avez déjà développé un syndrome de Guillain-Barré (également dénommé SGB).**
Les personnes ayant des antécédents de SGB ne doivent pas recevoir ce vaccin. Vous devriez en informer votre médecin.
- **Si vous ne vous sentez pas bien.**

Il n'est généralement pas contre-indiqué de recevoir un vaccin contre la grippe si vous souffrez d'une maladie bénigne, mais on pourrait vous conseiller de patienter jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux.

4 Risques de réaction au vaccin

Tous les médicaments, y compris les vaccins, sont associés à un risque de développer des réactions. Elles sont généralement légères et disparaissent d'elles-mêmes, mais des réactions graves sont également possibles.

La plupart des personnes qui reçoivent une injection du vaccin contre la grippe n'ont aucun problème.

Les problèmes mineurs découlant d'une injection du vaccin contre la grippe comprennent :

- douleur, rougeur ou tuméfaction au site d'injection
- voix enrouée
- douleur, rougeur ou démangeaison des yeux
- toux
- fièvre
- douleurs
- maux de tête
- prurit
- fatigue

Si ces problèmes surviennent, ils se manifestent généralement peu après l'injection et durent 1 ou 2 jours.

Des problèmes plus graves peuvent découler de l'injection d'un vaccin contre la grippe, notamment :

- Il peut y exister un risque légèrement accru de développer un syndrome de Guillain-Barré (SBG) après l'injection d'un vaccin inactivé contre la grippe. Ce risque est estimé à 1 ou 2 cas supplémentaires par million de personnes vaccinées. Ce risque est bien inférieur au risque de complications graves dues à la grippe, qui peuvent être évitées grâce aux vaccins.
- Les jeunes enfants qui reçoivent une injection de vaccin contre la grippe en même temps qu'un vaccin antipneumococcique (PCV13) et/ou un vaccin DTaP peuvent être légèrement plus susceptibles de présenter des convulsions dues à la fièvre. Adressez-vous à votre médecin pour plus d'informations. Indiquez à votre médecin si un enfant qui va se faire vacciner contre la grippe a déjà été saisi de convulsions auparavant.

Problèmes pouvant se produire après toute injection de vaccin :

- Certaines personnes peuvent s'évanouir après une intervention médicale, y compris une vaccination. La position assise ou allongée pendant environ 15 minutes après la vaccination peut permettre d'éviter les évanouissements et des blessures dues à une chute. Informez votre médecin si vous êtes pris de vertiges, ou si vous présentez des troubles de la vision ou un sifflement dans les oreilles.
- Certaines personnes éprouvent une douleur intense au niveau de l'épaule, et ont des difficultés à bouger le bras où l'injection a été administrée. Cela se produit très rarement.
- Tout médicament peut provoquer une réaction allergique grave. Ces réactions dues à un vaccin sont très rares, estimées à environ 1 réaction sur un million de doses, et se produiraient dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

Comme avec tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves, voire le décès.

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.cdc.gov/vaccinesafety/

5 Que faire en cas de réaction grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple les signes de réaction allergique grave, une fièvre très élevée ou un comportement inhabituel.

Les signes d'une réaction allergique grave peuvent comprendre urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficultés respiratoires, accélération du rythme cardiaque, étourdissement et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une réaction allergique grave ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 9-1-1, et emmenez la personne à l'hôpital le plus proche. Sinon, appelez votre médecin.
- Les réactions doivent être signalées dans le Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin devrait effectuer ce signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Internet du VAERS à l'adresse suivante : www.vaers.hhs.gov, ou en composant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6 Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le **1-800-338-2382**, ou en consultant le site Internet du VICP à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai applicable.

7 Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre professionnel de santé. Il ou elle peut vous remettre la notice du vaccin ou vous suggérer d'autres sources d'informations.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Composez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Rendez-vous sur le site Internet des CDC à l'adresse suivante : www.cdc.gov/flu

Vaccine Information Statement
Inactivated Influenza Vaccine

08/07/2015

French

Office Use Only



42 U.S.C. § 300aa-26